



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 26 mars 2007

Relations Presse H&B Communication

Christine Duchêne - Tél. 01 58 18 32 56 c.duchene@hbcommunication.fr

Émilie Gay - Tél. 01 58 18 32 47 e.gay@hbcommunication.fr

Agrica signe des accords collectifs portant sur des régimes de prévoyance et de santé dans le Sud-Ouest de la France

Le groupe Agrica a signé plusieurs contrats de prévoyance et de santé dans le Sud-Ouest de la France depuis 2006. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre des conventions collectives, s'adressent à près de 14 000 salariés, cadres et non cadres de la production agricole.

En 2007, ils concernent deux types d'accords :

La mise en place d'un accord Santé

- En **Charente**, Agrica mettra en place, **dès le 1er mai 2007, la complémentaire « Top Santé »**, pour les salariés cadres de la production agricole. Cette complémentaire concernera **228 salariés de 145 exploitations agricoles**.

Il s'agit d'une **couverture haut de gamme pour les soins courants et l'hospitalisation**. Elle place le niveau des remboursements à hauteur de frais réels pour de très nombreuses prestations : consultations généralistes et spécialistes, frais d'hospitalisation, analyses et examens, soins dentaires, honoraires chirurgicaux, etc.

L'amélioration des accords de prévoyance déjà existants

- Dans les **Hautes Pyrénées**, à partir du 1^{er} juillet 2007, la garantie en cas d'incapacité temporaire sera étendue à tous les salariés non cadres sans condition d'ancienneté, et l'indemnisation complémentaire interviendra à compter du 4^e jour d'arrêt (au lieu du 11^e). **Le régime de prévoyance ainsi amélioré concernera 1 610 salariés de 464 entreprises**. Ces entreprises sont des exploitations de polyculture, d'élevage, de viticulture, les CUMA, des champignonnières, les Entrepreneurs des territoires et des exploitations de maraîchage et de production légumière.
- Dans les **Landes**, la garantie en cas d'incapacité temporaire a été étendue depuis le 1^{er} janvier 2007 aux salariés ayant six mois d'ancienneté, au lieu d'un an. **Cette garantie entre dans le cadre du régime de prévoyance, qui concerne 2 350 salariés non cadres de 1 600 exploitations agricoles et CUMA**.



En 2006, deux types de contrats ont été mis en place :

Un nouveau régime de prévoyance

- Dans le **Tarn**, **6 800 salariés non cadres de 1 020 exploitations agricoles** bénéficient d'un régime de **prévoyance** (Décès, Incapacité temporaire, Invalidité) mis en place depuis le 1er janvier 2006.
- Dans le **Tarn et en Haute Garonne**, **2 347 salariés non cadres de 444 entreprises** sont couverts par un régime de **prévoyance** (Décès, Incapacité, Invalidité) depuis le 1er janvier 2006. Ces entreprises sont des Entrepreneurs des territoires et des CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole).

L'amélioration des accords de prévoyance déjà existants

- En **Corrèze**, l'accord de prévoyance des salariés non cadres a été étendu avec la mise en place, depuis le 1^{er} avril 2006, d'une garantie en cas d'incapacité permanente ou d'invalidité. **Cet accord concerne 625 salariés de 710 CUMA et exploitations agricoles de polyculture, d'élevage et de cultures spécialisées.**

La signature de ces accords collectifs traduit le renforcement de la présence d'Agrica en région auprès des entreprises et des salariés du monde agricole, et témoigne de la relation privilégiée d'Agrica avec les partenaires sociaux départementaux et régionaux.

Dans ce cadre, Claude Brosse, Directeur Régional d'Agrica pour le Sud-Ouest de la France et ses équipes animent le réseau des partenaires sociaux d'Agrica et poursuivent la politique de développement du groupe en région sur ses trois marchés phares : **la prévoyance, la santé et l'épargne.**

A propos d'AGRICA - <http://www.groupagrica.com>

Neuvième groupe de retraite et de prévoyance, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé.

Avec plus de 850 000 retraités à ce jour et 1,47 million de cotisants dans plus de 153 000 entreprises, AGRICA fait partie des groupes majeurs de la protection sociale.